

Réf. > CAPEB.PL/FC.12.163

Mont-de-Marsan, le 20 novembre 2012

Monsieur le Président
Jean-Marie ABADIE
Communauté d'agglomération
du Grand Dax
20 avenue de la Gare
40100 Dax

Monsieur le Président,

Vous avez été informé du très vif mécontentement des entreprises artisanales du Bâtiment face à l'augmentation considérable et subite de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qu'elles doivent acquitter en 2012, à la suite de la délibération par votre Assemblée portant la base de la cotisation minimum à un montant très élevé.

Beaucoup de mes collègues artisans sont aujourd'hui dans l'incapacité de faire face à de telles augmentations de charges, compte tenu du contexte économique et de la crise qu'ils traversent.

Dans ces circonstances, je vous demande de procéder à l'annulation de la délibération que vous avez prise et qui a pour conséquence des augmentations de charges disproportionnées et injustifiées.

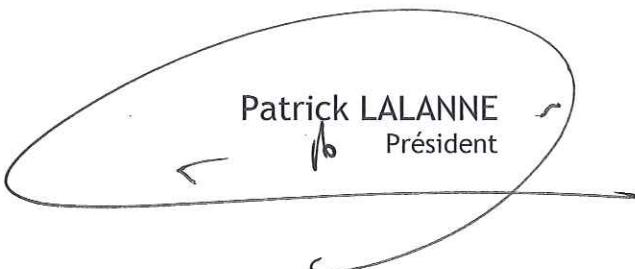
Il en va de la survie de nos entreprises artisanales qui contribuent, vous le savez, au maintien de l'emploi sur notre territoire et au dynamisme du tissu économique local.

A l'heure où le Gouvernement annonce par ailleurs une augmentation de la TVA à 10% en 2014 pour les entreprises du Bâtiment, et une exonération d'une année supplémentaire de la CFE par les auto-entrepreneurs, vous comprendrez la colère et l'exaspération de nos collègues artisans face à une telle pression fiscale.

Je vous informe que notre organisation professionnelle a également saisi le Préfet du Département de cette question. Notre Président National est immédiatement intervenu auprès du Ministre de l'Economie et des Finances Monsieur Pierre MOSCOVICI, et de Monsieur Jérôme CAHUZAC, Ministre Délégué, Chargé du Budget afin que les entreprises concernées soient autorisées à se réserver au règlement de la CFE ou à obtenir un dégrèvement, notamment pour celles qui sont prélevées automatiquement, tant qu'une solution équitable n'aura pas été trouvée.

Je reste bien entendu à votre disposition pour vous rencontrer.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.



Patrick LALANNE
Président

Contact : François CORBI
Tel : 05 58 75 60 99 - 06 43 72 51 31
Mail : f.corbi@capeb-landes.fr